



Dossier de presse
03/04/2014



CONTACT PRESSE
CHARLOTTE DISSEZ
Chargée de communication
c.dissez@cbnbrest.com
06 26 10 81 81

Une situation plus favorable pour la Tulipe sauvage en Pays de la Loire

CONFÉRENCE DE PRESSE organisée jeudi 3 avril 2014 à 11h15

à l'exploitation viticole Bonnet-Huteau - Lieu-dit La Levraudière, 44 330 La Chapelle-Heulin

en présence de la Région et de la DREAL des Pays de la Loire, du Conservatoire botanique national de Brest et des partenaires techniques : Jardin botanique de la Ville de Nantes, Mayenne Nature Environnement, CPIE Loire Anjou et LPO Anjou

Conservatoire Botanique National

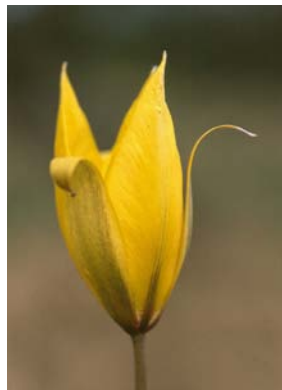


CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
NATIONAL
DE BREST



LOIRE ANJOU

Communiqué



DATE : 03/04/2014

CONTACT PRESSE
CHARLOTTE DISSEZ
Chargée de communication
c.dissez@cbnbrest.com
06 26 10 81 81

Une situation plus favorable pour la **Tulipe sauvage** en **Pays de la Loire**

Depuis 10 ans, le Conservatoire botanique national de Brest coordonne un plan de conservation pour préserver la Tulipe sauvage en Pays de la Loire - une espèce emblématique menacée de disparition traditionnellement associée au milieu viticole. Grâce au soutien de l'Etat, de la Région Pays de la Loire et plus récemment du Conseil général de Maine-et-Loire, ainsi que la collaboration de gestionnaires, d'associations naturalistes et de viticulteurs, les derniers résultats obtenus sont porteurs d'espoir. Ces acteurs s'associent pour lancer un avis de recherche régional.

La Tulipe sauvage, une plante menacée de disparition en Pays de la Loire

Actuellement en pleine floraison, la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* L. subsp. *sylvestris*) est une plante à bulbe de la famille des Liliacées haute de 30 à 50 cm. C'est l'une des quelques 10 tulipes sauvages d'Europe. Bien que sa répartition soit relativement étendue en France, ses populations sont en forte régression depuis plus de 30 ans. Depuis les années 1970, l'espèce connaît une très forte régression suite aux changements survenus dans les pratiques viticoles. En quelques années, l'usage des phytosanitaires a remplacé les techniques traditionnelles de désherbage et a provoqué l'arrêt de la technique de cavaillonnage-décavaillonnage qui participait au mode de propagation de l'espèce. Alors que les données bibliographiques anciennes indiquaient sa présence dans 20 communes des Pays de la Loire, elle était recensée sur seulement 8 communes en 2004. Ainsi, elle est inscrite en 2008 sur la liste des espèces en danger de disparition de la région.

Un plan de conservation pour préserver la Tulipe sauvage

Comme 16 autres plantes rares et menacées des Pays de la Loire, elle fait donc l'objet d'un plan de conservation régional rédigé en 2004 par le Conservatoire botanique national de Brest avec l'appui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Région Pays de la Loire. Des élus, des scientifiques, des gestionnaires et des particuliers s'investissent ainsi pour la préservation de la Tulipe sauvage. Vigne expérimentale, étude sur les pratiques viticoles, suivi des sites, réintroduction, avis de recherche, sensibilisation... En collaboration avec le Jardin botanique de Nantes, Mayenne Nature Environnement, le CPIE Loire Anjou et la LPO Anjou, de belles opérations ont été menées ces dernières années et semblent garantir une situation plus favorable à la présence et à l'accueil de la Tulipe sauvage sur la région.

Un avis de recherche régional

Suite au succès de l'opération «Wanted : la Tulipe sauvage» menée en 2013 par la LPO Anjou, les acteurs se mobilisent en 2014 pour relayer à l'échelle régionale cette opération de science participative. Ils encouragent chaque personne à faire part de ses observations dans chaque département de la région. Elles sont précieuses car l'année dernière, elles ont permis de découvrir de nouvelles stations !

Si vous connaissez un lieu où la Tulipe sauvage est (ou était) présente, contacter :

- **Loire-Atlantique** : Antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest (02.40.69.70.55, cbn.paysdeloire@cbnbrest.com) ou Jardin botanique de Nantes (02.40.41.98.67, philippe.ferard@mairie-nantes.fr),
- **Maine-et-Loire** : LPO Anjou (02.41.44.44.22, accueil@lpo-anjou.org) ou CPIE Loire Anjou (02.41.71.77.30, cpie-loire-et-mauges@paysdesmauges.fr),
- **Mayenne** : Mayenne Nature Environnement (02.43.02.97.56, mne.jarri@wanadoo.fr),
- **Sarthe et Vendée** : Antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest (02.40.69.70.55, cbn.paysdeloire@cbnbrest.com).

La Tulipe sauvage, une plante emblématique liée à la viticulture et menacée de disparition

Présentation de la plante

De la famille des Liliacées, la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* L. subsp. *sylvestris*), aussi appelée Tulipe sylvestre, fleurit au mois de mars et début avril.

Dans certains secteurs du vignoble nantais, elle était appelée «avant Pâques» en raison de sa période de floraison. De couleur plutôt glauque (un vert tirant sur le bleu), sa tige mesure alors de 30 à 50 cm et sa fleur, d'un jaune vif, dégage un léger parfum.

Elle résiste aux rigueurs des saisons grâce à son bulbe en partie souterraine. Sa période de repos s'étend de mai à octobre. En novembre, les premières feuilles apparaissent et se développent pendant l'automne et l'hiver. La floraison repart ensuite au mois de mars de l'année suivante.

C'est une plante vivace : elle peut vivre plusieurs années. Elle se reproduit grâce à ses graines disséminées par le vent. Mais c'est sans doute la reproduction végétative (production de bulbilles à partir des bulbes mères) qui est le mode principal de reproduction. Souvent, les individus sont rapprochés et les populations sont alors très denses. Bien que décrite pour la première fois en 1753 par Carl von Linné, un célèbre naturaliste suédois, il est difficile de conclure encore aujourd'hui sur l'origine exacte de l'espèce (hybridation par manipulation humaine ancienne ou par phénomène naturel).

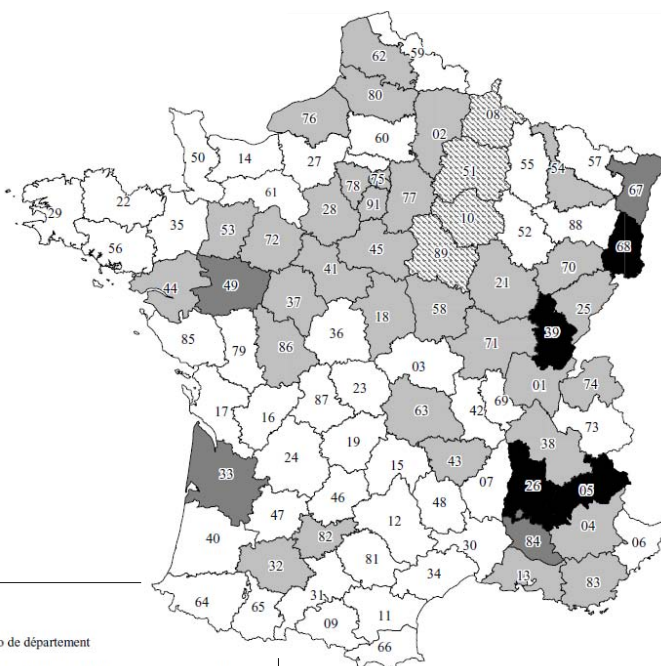


Répartition

La Tulipe sauvage est l'une des 10 tulipes présentes en Europe à l'état sauvage. Sa répartition est étendue en France. Cependant, ses populations sont en forte régression depuis plus de 30 ans.

En France, c'est certainement la tulipe qui a la plus large répartition. Toutefois, les seules populations naturelles du nord-ouest se situent dans la région Pays de la Loire.

En 2004, date d'élaboration du plan de conservation régional, on recense en Pays de la Loire 13 stations réparties sur 8 communes. Alors que les données bibliographiques anciennes indiquaient sa présence sur 5 communes de Loire-Atlantique, 13 communes de Maine-et-Loire et 2 communes de Mayenne.



LEGENDE

- 01 Numéro de département
- Données antérieures à 1980, espèce non revue récemment
- Données postérieures à 1980
 - Entre 1 et 5 stations
 - Entre 6 et 10 stations
 - Plus de 10 stations

Sources : CBN Alpin de Gap-Charance, CBN du Bassin Parisien, CBN de Brest

Source : Lacroix et Thomassin, 2004

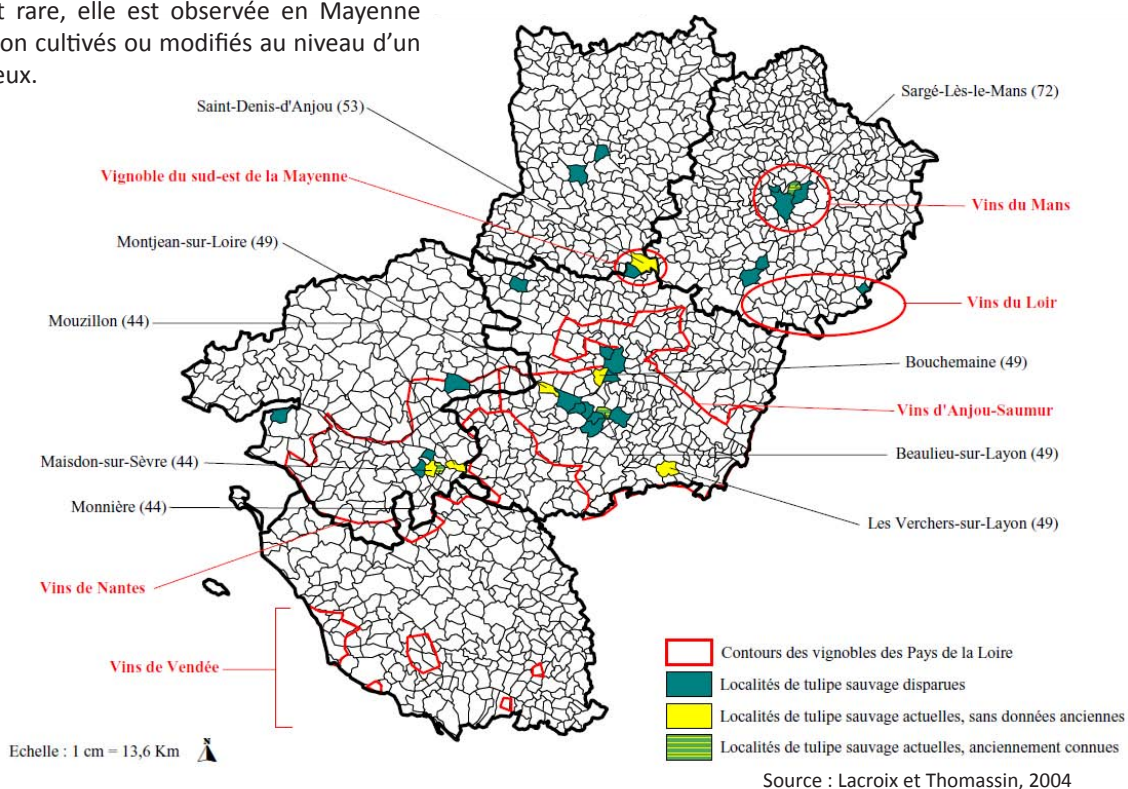
Ecologie

La Tulipe sauvage est une plante des terres cultivées : champs de céréales, vignes et vergers. Dans les Pays de la Loire, on la trouve systématiquement associée à la présence ancienne sinon actuelle de vignes (vins du Mans, du sud-est de la Mayenne, du Loir, des vignobles nantais, Anjou-Saumur...).

En remontant au début du XX^e siècle, on peut considérer que la vigne cultivée de manière traditionnelle constituait l'habitat privilégié de la Tulipe sauvage, entretenant ponctuellement de très belles populations à la floraison abondante. C'est d'ailleurs dans ces endroits qu'on peut encore la trouver aujourd'hui.

Elle arrive aussi à se maintenir dans des sites liés à une ancienne exploitation viticole qui ont évolué vers des milieux herbacés (pelouses, prairies, friches) ou même boisés. C'est le cas par exemple à Saint-Denis d'Anjou (Mayenne) où un vignoble existait jusqu'au début du XX^e siècle.

Plus surprenant et rare, elle est observée en Mayenne dans des milieux non cultivés ou modifiés au niveau d'un affleurement rocheux.



Atteintes et menaces

Depuis les années 1970, l'espèce connaît une très forte régression suite aux changements survenus dans les pratiques viticoles.

En quelques années, l'usage des phytosanitaires (herbicides) a remplacé les techniques traditionnelles de désherbage à la charrue et à la houe. Il a entraîné d'une part une dégradation des feuilles de la plante et un frein pour la régénération des bulbes, et d'autre part l'arrêt de la technique de cavailonnage-décavailonnage qui participait au mode de propagation de l'espèce en disséminant les bulbilles. Cette technique consistait à ramener à l'automne la terre qui se trouve dans les rangs de vigne en butte au pied des ceps puis au printemps à remettre la terre dans les rangs.

De plus, le contexte économique viticole devant faire face à une lourde baisse de la consommation en France, une partie des vignes a été arrachée, offrant aux parcelles une reconversion en cultures intensives.

Au problème majeur de l'évolution des pratiques viticoles viennent s'ajouter les prélèvements des fleurs ou des bulbes malgré la réglementation en vigueur (espèce protégée en France depuis 1982).

Ainsi en 2004, l'espèce est fortement menacée de disparition en Pays de la Loire. Elle est inscrite en 2008 sur la liste régionale des espèces en danger de disparition.

Un plan de conservation régional pour sauvegarder la Tulipe sauvage

Un plan de conservation régional ? Pour quelles plantes ?

Etablissement public, scientifique et technique, le Conservatoire botanique national (CBN) de Brest a pour mission principale l'étude et la préservation de la flore sauvage sur les régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire (Sarthe exceptée). Le Ministère de l'Ecologie lui délivre un agrément renouvelable tous les 5 ans.

Depuis 2000, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Région des Pays de la Loire soutiennent le CBN de Brest dans la mise en oeuvre d'une stratégie de conservation de la flore particulièrement menacée en Pays de la Loire.

Elle se traduit notamment par des plans de conservation. Ces **documents de synthèse et d'orientation** dressent le bilan de la situation d'une plante rare et menacée à l'échelle régionale et proposent des axes de travail pour assurer sa préservation durable.

Ils **alertent et mobilisent aussi les différents acteurs scientifiques, techniques, politiques ou administratifs** en vue de démarches de gestion durable du territoire :

- information et sensibilisation,
- connaissance des stations et des populations et suivi,
- sauvegarde des populations existantes ou de restauration de populations disparues,
- conservation *ex situ*, en culture ou banque de graines.

Il existe 244 plantes menacées de disparition en Pays de la Loire. Il ne peut pas y avoir autant de plans de conservation. Un plan de conservation va donc s'adresser aux situations les plus urgentes répondant aux critères suivants : vulnérabilité, responsabilité patrimoniale, appartenance à un réseau d'espaces protégés, opportunités d'intervention avec les acteurs locaux...

Ainsi depuis 2000, sur le territoire des Pays de la Loire, 17 plantes font l'objet d'un plan de conservation régional rédigé par le CBN de Brest :

- Orpin d'Angers (*Sedum andegavense*)
- Ail des landes (*Allium ericetorum*)
- Euphorbe peplis (*Euphorbia peplis*)
- Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*)
- Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*)
- Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*)
- Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*)
- Fougère d'eau ou Marsilée à 4 feuilles (*Marsilea quadrifolia*)
- Carotte de Gadeceau (*Daucus carotta gadeceaui*)
- Orpin velu (*Sedum villosum*)
- Bruyère de St-Daboëc (*Daboetia cantabrica*)
- Lycopode inondé (*Lycopodium inundatum*)
- Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*)
- Chou marin (*Crambe maritima*)
- Crypsis piquant (*Crypsis aculeata*)
- Isoète épineux (*Isoetes histrix*)
- Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*)

Plan de conservation en faveur de la Tulipe sauvage

La Tulipe sauvage est en régression très rapide dans la majorité de ses stations. Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont particulièrement fortes du fait de la modification des pratiques viticoles. De plus, son statut de plante protégée ne lui procure aucune garantie légale de préservation vis-à-vis des changements de culture.

Après un état des lieux des mesures de conservation déjà mises en oeuvre ainsi qu'un état des lieux des stations actuelles, il se trouve que la région Pays de la Loire a une forte responsabilité patrimoniale dans la conservation de la tulipe : l'espèce est présente dans quatre des cinq départements. Répondant aux critères d'urgence d'intervention, la préservation de l'espèce à moyen terme est par conséquent liée à la mise en oeuvre d'un **plan de conservation régional**.

Le plan de conservation en faveur de la Tulipe sauvage a été rédigé en 2004. Il bénéficie dans sa mise en oeuvre de financements de la DREAL et de la Région Pays de la Loire, et depuis 2012 du Conseil général de Maine-et-Loire.

Chiffres clés sur la flore sauvage des Pays de la Loire

- 1 620 plantes sauvages observées
- 115 plantes présumées disparues lors des 150 dernières années (7%)
- 244 plantes menacées de disparition (15%)
- 356 autres plantes en situation précaire, vulnérables ou quasi-menacées (22%)
- 211 plantes protégées (protection européenne, nationale ou régionale)

Objectifs

Le plan de conservation régional en faveur de la Tulipe sauvage propose différentes mesures d'amélioration des connaissances sur l'espèce, de conservation en culture, d'information et de sensibilisation, de suivi des populations.

1 - Améliorer les connaissances sur l'espèce

- rechercher d'anciennes stations
- étudier les secteurs proches des stations actuelles
- procéder à une analyse génétique des populations
- étudier le maintien à long terme de la tulipe dans des milieux autres que la vigne
- préciser les pratiques fines d'entretien
- expérimenter la production de bulbilles ...

2 - Préserver les populations existantes

- maintenir la tulipe dans un contexte socio-économique de production agricole : viticulture, production herbagère...
- maintenir la tulipe par des mesures de gestion conservatoire : vignes démonstratives,
- préserver la station de la Pilardière à Saint-Denis d'Anjou en non gestion et surveiller son évolution

3 - Conservation en culture

- entretenir un stock de graines de sécurité
- multiplier la plante

4 - Information et sensibilisation

- valorisation de l'engagement des viticulteurs
- publications d'articles

5 - Suivi

- comptage
- cartographie

Mise en oeuvre

Depuis 2004, élus, scientifiques, gestionnaires et particuliers s'investissent dans la mise en oeuvre du plan de conservation en faveur de la Tulipe sauvage en Pays de la Loire.

Le CBN de Brest est chargé :

- d'animer la mise en oeuvre du plan : rechercher et développer des partenariats avec les organismes et personnes responsables du devenir de l'espèce afin que celle-ci et son habitat soient pris en compte dans les pratiques de gestion et qu'ils bénéficient de mesures de sauvegarde ou de réhabilitation.
- d'apporter un accompagnement technique et scientifique auprès des acteurs locaux pour la mise en oeuvre concrète de mesures actives.
- de prendre en charge directement la mise en oeuvre de mesures de conservation *ex situ* (mise en sécurité de lots de graines en banque de semences, mise en culture),
- de coordonner les mesures d'amélioration des connaissances et assurer les mesures de suivi des populations en l'absence de relais.

Il est accompagné d'un réseau de partenaires techniques :

- **Jardin botanique de Nantes** - engagé depuis 2009 dans le plan,
- **Mayenne Nature Environnement (MNE)** - engagé depuis 2011 dans le plan,
- **Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou** - engagé depuis 2013 dans le plan,
- **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Anjou** - engagée depuis 2013 dans le plan.

pour mettre en oeuvre les mesures concrètes du plan de conservation en faveur de la Tulipe sauvage :

- **information des propriétaires-exploitants et des collectivités** abritant des stations.
- **réintroduction de bulbes dans le vignoble nantais** fin 2009 menée en partenariat avec le Jardin botanique de Nantes.
- **suivi régulier des populations et recherche de nouvelles stations** : les partenariats renforcés à partir de 2011 avec MNE, LPO Anjou et CPIE Loire Anjou ont permis des avancées importantes.
- **poursuite du prélèvement de graines** pour une mise en sécurité en banque de graines et réalisation de tests de germination.

Principales actions menées par les partenaires du plan de conservation

Opération de réintroduction par le Jardin botanique de Nantes

Le Jardin botanique de Nantes, reconnu depuis 150 ans pour la connaissance de la flore du Massif armoricain, à la fois sur le terrain comme en culture, mène plusieurs opérations de sauvegarde, de conservation et de réintroduction d'espèces menacées dont la Tulipe sauvage.

Ce projet engagé depuis déjà 25 ans, sur le site même du jardin botanique avec la mise en culture de 37 bulbes, a fait l'objet tout au long de cette période d'un suivi méticuleux jusqu'à atteindre le nombre de 1 000 individus dans les années 2000.

La réintroduction de 105 bulbes a pu ainsi être effectuée en 2009 en Loire-Atlantique, dans le cadre du plan de conservation, grâce à l'accueil des viticulteurs respectant une démarche d'agriculture biologique et au savoir-faire du CBN de Brest.

En plus du suivi des individus en nature, le Jardin botanique de Nantes poursuit celui réalisé auprès des 1 000 individus en culture. Cette expérience originale à l'échelle internationale a été partagée avec un réseau de 600 jardins botaniques, répartis dans plus de 150 pays, qui travaillent sur des problématiques similaires.

Des viticulteurs engagés dans la démarche

Après avoir fait connaître leur motivation et leur engagement quant au respect des contraintes techniques générées par la présence de tulipes dans les vignes, les exploitations de **M. Bonnet** (La Chapelle-Heulin - 44) et de **M. Caillé** (Monnières - 44) ont été retenues pour accueillir les 105 bulbes de l'opération de réintroduction fin 2009. Elles s'inscrivent dans l'aire historique de répartition de la Tulipe sauvage en Loire-Atlantique et de provenance des bulbes à réimplanter. Elles respectent des pratiques d'agriculture biologique.

Ces réintroductions font l'objet de suivis botaniques réguliers assurés par le Jardin botanique de Nantes et le CBN de Brest.

Etude sur les pratiques viticoles par Mayenne Nature Environnement

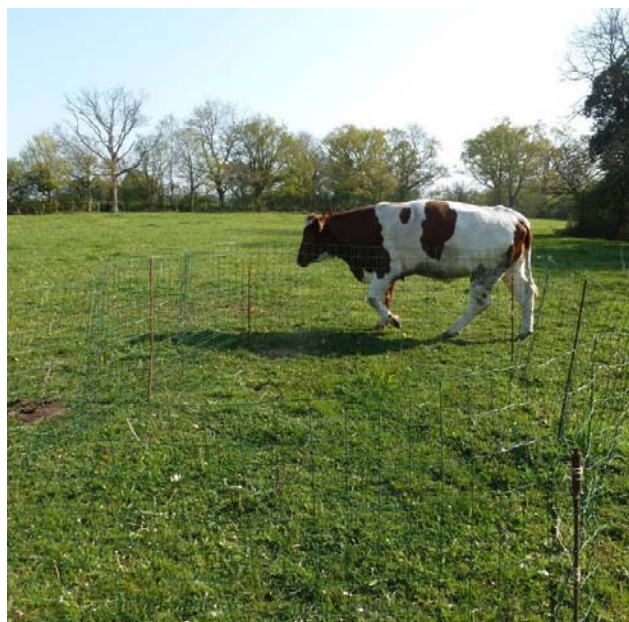
Dès 2011, le plan de conservation de la Tulipe sauvage a été mis en œuvre en Mayenne par MNE, association d'étude et de protection de la nature, agréée au titre de la loi de protection de la nature (1976) et association de jeunesse et d'éducation populaire.

Les actions menées dans ce cadre ont consisté à :

- recenser les populations existantes dans le département,
- réaliser une recherche approfondie sur la répartition ancienne de la vigne sur la commune de Saint Denis d'Anjou,
- prospector ces anciennes vignes pour y rechercher la Tulipe sauvage.

Des études ont également été menées pour caractériser les habitats de cette espèce et retracer les itinéraires de gestion des parcelles l'accueillant. Elles ont permis de proposer des actions pour faciliter leur maintien et leur développement. Une expérimentation a été mise en place à travers une zone de défens : absence de pâturage et de piétinement entre le début avril et la fin mai.

Enfin, des réunions d'information publique ont été organisées ainsi que des mises en relations avec la municipalité de Saint-Denis d'Anjou, propriétaire d'une vigne et partie prenante de l'Association pour le Renouveau de la Vigne en Mayenne (ARVEM).



Installation de la zone en défens de pâturage © MNE (B. Jarri)

Suivi des stations par le CPIE Loire Anjou

Le CPIE Loire Anjou a un rôle d'échanges, de sensibilisation et d'appui à la réflexion pour le développement durable du territoire. Depuis 2013, il s'implique dans le plan de conservation à travers des actions de suivis et d'études des populations de la Tulipe sauvage.

En 2012, à l'occasion d'inventaires biologiques, le CPIE Loire Anjou a découvert en Maine-et-Loire plusieurs stations inédites de 4 plantes à enjeu de conservation : la Gagée de Bohême, l'Ophioglosse des Açores, l'Orpin d'Angers et la Tulipe sauvage.

Depuis 2013 et en partenariat avec le CBN de Brest, l'équipe du CPIE travaille à :

- caractériser ces nouvelles stations angevines (tailles de population, description, géologie, maîtrise foncière...),
- identifier les facteurs d'évolution et ceux pouvant porter atteinte à l'état de santé des populations,
- détecter d'éventuelles nouvelles stations proches et inédites en prospectant des sites analogues.

Des opérations de restauration de milieux ont déjà été conduites en 2013 et des projets de mise en sureté de populations sont envisagés pour 2014.



Suivi de station

Avis de recherche par la LPO Anjou

Depuis 6 ans après plusieurs découvertes de Tulipe sauvage, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Anjou suit localement de nombreuses stations et tisse des liens avec les propriétaires.

C'est dans cet esprit et grâce à la coordination et au soutien du CBN de Brest qu'elle a déposé un programme d'action dans le cadre d'un appel à projet biodiversité de la Région. Forte de son réseau local elle a trouvé un soutien auprès du Conseil général de Maine-et-Loire pour cofinancer le programme pendant 3 ans sur le département.

L'objectif principal vise à mettre en œuvre des conventions avec les propriétaires afin de s'assurer de la protection de trois espèces (Tulipe sauvage, Gagée de Bohême, Sedum d'Angers) sur des parcelles tantôt privées tantôt publiques. Dans un second temps des actions de restauration de milieux seront mise en place par l'organisation de chantiers bénévoles sur les sites (débranchage, clôtures...) et des travaux de transplantations seront envisagés.

En 2013, la LPO Anjou a mis en œuvre un programme de science participative *via* un appel à témoignage diffusé auprès du grand public et des viticulteurs. De nouvelles stations ont été découvertes.



Tulipe sauvage © LPO Anjou (E. Guillou)

Avancées du plan et perspectives

Avancées des connaissances

Le travail d'étude, de suivi et de prospection engagé par l'ensemble des partenaires techniques porte ses fruits.

2014 : 32 stations réparties sur 14 communes

Après une dizaine d'années de suivis et de prospections ou encore d'appels à recherche auprès du grand public, une vingtaine de stations abritant la Tulipe sauvage ont été découvertes ces dernières années. En contrepartie, la Tulipe sauvage n'a pas été revue dans 7 stations.

Le bilan porte donc à 32 le nombre de stations actuelles où se trouvent des populations de tulipes, elles couvrent les départements de Loire-Atlantique (4), de Maine-et-Loire (26) et de Mayenne (2). Alors que 13 stations étaient recensées en 2004.

Taille des populations

Parmi les secteurs étudiés, on observe autant de stations à faible effectif (<100 pieds), que de stations moyennes (centaines de pieds) et de stations importantes (milliers de pieds).

Récemment, de très importantes stations (> 10 000 pieds) ont été découvertes en Maine-et-Loire par la LPO Anjou et le CPIE Loire Anjou.

Opération de réintroduction

Les premiers résultats de suivi de l'opération de réintroduction montrent que la Tulipe sauvage est bien implantée et se multiplie. Les 105 bulbes plantés en 2009 donne aujourd'hui 265 bulbes. Toutefois, le taux de floraison reste très modeste. Les suivis seront poursuivis pendant au moins 10 ans.

Observations sur les milieux

La vigne n'est plus le milieu où la tulipe est observée majoritairement. Les stations en milieux cultivés sont aujourd'hui minoritaires (2 en vigne et 4 en culture). Près d'un tiers des stations sont en prairies et plus de la moitié d'entre elles sont entretenues par pâturage bovin ou équin. Enfin la moitié des stations située en contexte viticole est qualifiée de «refuge» car elle se situe en bordure de route, de voie ferrée, en lisière de haie ou de petit bois.

Perspectives du plan Tulipe sauvage

Poursuivre l'acquisition des connaissances

- Mieux connaître les modes cultureux favorables au maintien et au développement de la tulipe. Poursuivre le travail avec les propriétaires-gestionnaires des stations
- Continuer à suivre les effectifs et la capacité des populations à fleurir

Poursuivre les efforts de ré-intégration de la tulipe au sein des exploitations viticoles

Etudier et conduire de nouveaux projets de réintroduction

Participer au plan d'action national en faveur des messicoles porté par le Ministère de l'Ecologie, pour préserver les plantes compagnes de cultures

Perspectives des plans de conservation régionaux

Prises de relais locales et avancées conséquentes pour 8 plans : Ail des landes, Euphorbe de Séguier...

Perspectives à court terme de nouveaux partenariats

Autres partenariats potentiels à développer, en particulier avec les animateurs de sites Natura 2000

Progression nécessaire en termes de mesures pérennes de protection forte de sites (notamment, Réserves naturelles régionales) et maîtrise foncière des espaces pour y asseoir une gestion conservatoire durable (un faible nombre de stations des plantes à plan de conservation en bénéficient actuellement)

2014, un avis de recherche régional pour faire participer le plus grand nombre

Suite au succès rencontré lors de l'opération «Wanted» mise en oeuvre par la LPO Anjou en Maine-et-Loire l'année dernière, tous les partenaires du plan de conservation s'associent pour relayer cette opération au niveau régional en 2014.

Avis de recherche régional Tulipe sauvage

« Fleur emblématique du vignoble en Pays de la Loire, la Tulipe sauvage encore appelée Tulipe sylvestre ou Tulipe des bois, est une jolie fleur jaune odorante de 3 à 5 cm, souvent penchée. Hier très abondante, elle a trouvé refuge de nos jours dans les sous-bois, friches et paysages agricoles extensifs. D'une hauteur totale de 30 à 50 cm, elle porte 2 ou 3 feuilles d'environ 2 cm de largeur. Elle se développe pendant l'automne et l'hiver à partir de son bulbe, et sa floraison se produit généralement à partir de la deuxième quinzaine de mars. Cette plante sauvage est connue dans la région en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe. Du fait de sa régression importante, elle bénéficie d'un plan de conservation depuis 2004 coordonné par le Conservatoire botanique national de Brest.

Si vous connaissez un lieu où celle-ci est (ou était) présente, contactez nous :

- **Loire-Atlantique** : Antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest (02.40.69.70.55, cbn.paysdeloivre@cbnbrest.com) ou Jardin botanique de Nantes (02.40.41.98.67, philippe.ferard@mairie-nantes.fr)
- **Maine-et-Loire** : LPO Anjou (02.41.44.44.22, accueil@lpo-anjou.org) ou CPIE Loire Anjou (02.41.71.77.30, cpie-loire-et-mauges@paysdesmauges.fr)
- **Mayenne** : Mayenne Nature Environnement (02.43.02.97.56, mne.jarri@wanadoo.fr)
- **Sarthe et Vendée** : Antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest (02.40.69.70.55, cbn.paysdeloivre@cbnbrest.com) »

Avis de Recherche Tulipe sauvage



Fleur emblématique du vignoble en Pays de la Loire, la Tulipe sauvage encore appelée Tulipe sylvestre ou Tulipe des bois, est une jolie fleur jaune odorante de 3 à 5 cm, souvent penchée. Hier très abondante, elle a trouvé refuge de nos jours dans les sous-bois, friches et paysages agricoles extensifs. D'une hauteur totale de 30 à 50 cm, elle porte 2 ou 3 feuilles d'environ 2 cm de largeur. Elle se développe pendant l'automne et l'hiver à partir de son bulbe, et sa floraison se produit généralement à partir de la deuxième quinzaine de mars. Cette plante sauvage est connue dans la région en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe. Du fait de sa régression importante, elle bénéficie d'un plan de conservation depuis 2004 coordonné par le Conservatoire botanique national de Brest.

Si vous connaissez un lieu où celle-ci est (ou était) présente, contactez nous :

En Loire-Atlantique : Antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest (02.40.69.70.55, cbn.paysdeloivre@cbnbrest.com) ou Jardin botanique de Nantes (02.40.41.98.67, philippe.ferard@mairie-nantes.fr)

En Maine-et-Loire : LPO Anjou (02.41.44.44.22, accueil@lpo-anjou.org) ou CPIE Loire Anjou (02.41.71.77.30, cpie-loire-et-mauges@paysdesmauges.fr)

En Mayenne : Mayenne Nature Environnement (02.43.02.97.56, mne.jarri@wanadoo.fr)

En Sarthe et Vendée : Antenne régionale du Conservatoire botanique national de Brest (02.40.69.70.55, cbn.paysdeloivre@cbnbrest.com)



Fiche relevé Tulipe sauvage

Les encadrés jaunes () sont à renseigner absolument et les encadrés noirs () sont facultatifs.

Vos coordonnées :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :

Indications sur le recensement :
Date : ... / ... / 2014
Commune : Lieu-dit :
Joindre avec la fiche une carte précise de la zone et si possible des photos
Nombre de pieds fleuris :
Nombre total de pieds ou estimation: 1-10 10-50 50-100 >100

Description du site :
 Prairie Champs Vignes Haie Lisière de forêt
 Friche Sous-bois Autres (précisez) :
Commentaires ou précisions :

Facteurs écologiques :
Topographie: Terrain plat Terrain pentu (estimation de la pente) :°
Exposition: N N-E N-O S S-E S-O E O Indifférent

Menace:
 Naturelles (précisez) :
 Activités agricoles (précisez) :
 Autres activités humaines (précisez) :

Remarques:.....
.....
.....

Coordonnées des acteurs du plan de conservation

Coordinateur du plan de conservation régional

Conservatoire botanique national de Brest

Antenne régionale des Pays de la Loire
28^{bis} rue Babonneau
44 100 Nantes
02 40 69 70 55
cbn.paysdeloire@cbnbrest.com
www.cbnbrest.fr

Partenaires institutionnels

DREAL des Pays de la Loire

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
02 72 74 73 00
DREAL-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Région des Pays de la Loire

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9
02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

Conseil général de Maine-et-Loire

Hôtel du Département
Place Michel Debré - CS 94104
49941 Angers Cedex 9
02 41 81 49 49
info@cg49.fr
www.cg49.fr

Partenaires techniques

Jardin botanique de Nantes

Service des Espaces verts et de l'Environnement
2, rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1
jardins@mairie-nantes.fr
www.jardins.nantes.fr

Mayenne Nature Environnement

3 Avenue des Cyprès
53 950 Louverné
03 2 43 02 97 56
mne.jarri@wanadoo.fr
www.mayennatureenvironnement.fr

CPIE Loire Anjou

Maison de Pays
P 50048
49 602 Beaupreau Cedex
02 41 71 77 30
cpie-loire-et-mauges@paysdesmauges.fr
www.cpieloireanjou.fr

LPO Anjou

Maison de la Confluence
10, rue de Port-Boulet
49 080 Bouchemaine (France)
02 41 44 44 22
accueil@lpo-anjou.org
www.lpo-anjou.org

Plus d'informations

- **sur la flore protégée des Pays de la Loire**
www.cbnbrest.fr/florepd/
- **sur les plans de conservation**
[http://www.cbnbrest.fr/site/html/regions/strategie_conser-
vation.html](http://www.cbnbrest.fr/site/html/regions/strategie_conser-
vation.html)
- **sur la flore sauvage de l'ouest de la France**
www.cbnbrest.fr/ecalluna/